N° 3078 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 17 Novembre 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ESCLAVE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCAUX . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Election au Conseil général

CANTON DE SECLIN

RÉSULTATS

M. Delaune, rép. 4174
M. Coupey, réact. 2080
M. Delefosse, collect. 370

M. Delaune, républicain, est élu avec 2094 voix de majorité.

Voici les résultats par communes

	Delaune	Coupey	Delefosse
Wattignies	364	165	17
Gondecourt	299	131	3
Hallennes-lez-Marcq	241	61	4
Houplin	259	7	0
Templeuve	166	85	5
Annœullin	463	245	6
Chemy	70	47	1
Lompret	165	174	8
Camphin	73	38	0
Cobrieux	171	91	5
Herrin	55	53	0
Provin	231	172	12
Vendeville	81	22	3
Bauvin	169	152	225
Seclin	375	186	89
Noyelles	57	20	1

* *

En 1895, aux élections pour le Conseil général, les voix dans le canton de Seclin s'étaient réparties ainsi :

1er tour de scrutin : M. Desmazières, républicain 2189; M. Duvivier, socialiste, 1937; M. Coupey Oscar, réactionnaire 1543.

2e tour de scrutin. — M. Marchand, républicain 2750 voix (élu); M. Coupey, réact. 2563; M. Duvivier, socialiste 926.

La physionomie de l'élection

Dès cinq heures, les habitants de Seclin commencent à gagner les environs de la mairie, discutant les chances des candidats. Au fur et à mesure que les résultats arrivent à partir de sept heures 1/2, l'enthousiasme va grandissant.

Les cris de : Vive Delaune! Vive la République! commencent à retentir et ces manifestations vont se prolonger tout le reste de la soirée. La foule s'entasse dans la salle du scrutin et les favorisés annoncent les chiffres au fur et à mesure qu'ils les connaissent. à ceux qui n'ont pu pénétrer dans la mairie. Le résultat d'Annœullin est tout particulièrement bien accueilli: cette commune était considérée comme la place forte de M. Coupey.

A partir de ce moment, l'élection est faite; les dépêches accentuent le succès. Alors les Seclinois sont tout à la joie; les pétards s'élancent de tous côtés, les hourras s'entrecroisent saluant la victoire de notre candidat, qui est élu par plus de deux mille voix de majorité.

Les manifestations s'organisent; on se rend devant la maison de M. Delaune pour acclamer, toujours acclamer le vaillant défenseur de la République.

Aujourd'hui lundi, la Musique de la Ligue républicaine d'Annœullin se propose de donner une sérénade à M. Marcel Delaune.

Victoire républicaine

Honneur au canton de Seclin!
Il n'a pas menti à sa vieille réputation républicaine.

Tous les républicains du canton se sont retrouvés, hier, unis et disciplinés, pour affirmer l'idée républicaine en face de la réaction menaçante.

Les cléricaux avaient escompté certaines divergences de vues qui avaient pu se produire au sein du parti républicain. Ils étaient intervenus, insinuants et perfides, espérant se glisser au Conseil général à la faveur de considérations locales, de certains intérêts habilement alarmés, de toutes les petites manœuvres, enfin, qui caractérisent leur politique tortueuse.

Il a suffi de sonner l'appel au drapeau. Et toutes les divisions ont disparu. Et les phalanges républicaine se sont reformées; et elles ont marché au scrutin sans hésitation, sans défaillance, assurant le triomphe éclatant du vaillant républicain qui tenait le drapeau.

Honneur à Seclin!

Son vote d'hier prouve, une fois de plus, que lorsque les républicains resteront unis, ils n'auront qu'à se lever pour écraser la réaction cléricale.

Honneur à nos cultivateurs, qui ont fait justice des indignes calomnies dont des adversaires aux abois n'ont pas craint de vouloir atteindre le candidat républicain!

Honneur, aussi, aux travailleurs, aux ouvriers, qui n'ont pas suivi le candidat collectiviste dans sa diversion, qui ont vu clair et qui ont compris.

Le candidat républicain triomphe dans des conditions admirables, qui lui imposent des devoirs auxquels il saura ne pas se soustraire.

Elu à une immense majorité, il devient le représentant de tous les électeurs du canton, à quelque classe sociale, à quelque nuance du parti républicain qu'ils appartiennent.

Il sera le défenseur des intérêts de tous, de ces cultivateurs dont la situation réclame tant de sollicitude et de dévouement, comme de ces ouvriers envers qui la République a contracté une dette d'honneur qu'elle a le devoir d'acquitter.

Après Roubaix et Saint-Amand: Seclin.

Le parti républicain affirme sa vitalité et sa puissance, en face des tentatives réactionnaires des uns, des programmes utopiques des autres.

Les électeurs comprennent que l'avenir est dans une politique de progrès et de réformes sûres, pratiques, rapides.

Ils affirment leur foi en ces institutions républicaines, qui ont fait la France libre et prospère; ils affirment leurs aspirations en un idéal de progrès pacifique et de constante amélioration sociale.

En dépit de tous les obstacles, de toutes les calomnies, de toutes les diversions, la République progressiste suit sa marche ascendante.

Et une heure viendra, certainement, où nos démocraties populations, affranchies de la lourde tutelle cléricale, éclairées sur les dangers et les chimères du collectivisme, se rallieront tous à elle, comme à la seule forme de gouvernement capable de concilier le progrès incessant, l'émancipation matérielle et morale du peuple, avec la liberté!

Vive la République!

Georges ROBERT.

Remerciments de M. Delaune

M. Marcel Delaune adresse aux électeurs la lettre suivante :

Chers Concitoyens,

Je vous remercie cordialement de la belle majorité que vous avez, en ma personne, accordée à la République.

Je vous en suis d'autant plus reconnaissant que la campagne a été vive. Vous avez répondu, comme il convenait, aux attaques indignes et souvent perfides dont j'ai été l'objet. Encore une fois, merci!

Efforçons-nous maintenant d'oublier ces griefs et de pratiquer la concorde à laquelle j'ai déjà fait appel dans ma profession de foi.

Nous travaillerons ainsi dans l'intérêt bien compris du canton et dans celui des institutions républicaines.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de tout mon dévouement.

Marcel DELAUNE.

Seclin, 15 novembre.

Echos et Nouvelles

Yvette Guilbert va quitter Paris. Dans 15 jours, elle s'embarquera pour l'Amérique où l'attendent les hautbois de ces bons Yankees.

* *

Le pétrole vient, paraît-il, d'être adopté comme combustible sur les navires de guerre aux Etats-Unis.

* *

Tritement suggestive est la statistique des re fusés aux conscrits. Cette du mois de septembre nous apprend que l'établissement Benoit-Malon, quai de Valmy, a reçu 4.831 hommes et l'asile Nicolas-Flamel, rue du Château des Rentiers, 1.166.

* *

Le *Truth* de Londres dit que Cornélius Herz, que l'on croyait mourant à Bournemouth, est maintenant dans les Etats-Unis. C'est donc qu'il va un peu mieux.

* *

Le juge d'Allant (Georgie), vient de rendre un jugement déterminant la responsabilité de ceux qui se livrent à l'hypnotisme. Le juge déclare que ceux qui pratiquent l'hypnotisme ou le mysticisme sont directement responsables des actes de leurs sujets.

* *

M. Jules Brochet, employé de commerce chez M. Combet, négociant en doublures à Villeneuve-sur-Saône, vient de gagner, en tirage du 15 octobre, le gros lot de 500.000 francs des bons de l'Exposition de 1889. M. Brochet possédait un seul bon, le numéro 779.801.

Le commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1896.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 octobre, à 3.188.979.000 fr., et les exportations à 2.815.561.000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations. — Objets d'alimentation, 892.816.000 francs, contre 810.567.000 francs, pendant la période correspondante de 1895. — Augmentation, en 1896, 59.249.000 fr.

Matières nécessaires à l'industrie, 1.804.914.000 francs, contre 1.696.631.000 fr. pendant la période correspondante de 1895. — Augmentation, en 1896, 108.283.000 fr.

Objets fabriqués, 514.249.000 francs, contre 474.084.000 fr. pendant la période correspondante de 1895.

Augmentation, en 1896, 40.165.000 fr.

Exportations. — Objets d'alimentation, 514.894.000 fr. contre 466.175.000 fr. pendant la période correspondante de 1895. — Augmentation, en 1896, 48.629.000 fr.

Matières nécessaires à l'industrie, 676.260.000 fr., contre 747.465.000 fr. pendant la période correspondante de 1895. Diminution, en 1896, 41.205.000 fr.

Objets fabriqués, 1.586.057.000 fr., contre 1 milliard 438.380.000 fr. pendant la période correspondante de 1895. — Augmentation, en 1896 68.387.000 fr.

Colis postaux, 147.830.000 francs, contre 84.000.000 fr. pendant la période correspondante de 1895. — Augmentation, en 1896, 33.170.000 fr.

Ces chiffres font ressortir une augmentation de 108.881.000 fr. pour 1896.

Chronique de la Semaine

— Pourriez-vous me commenter, mon ami, ce texte de la Bruyère, et le faire à son aise et se mire dans ses jambes comme s'il était une glace. »

C'est toujours le même décor de salle d'examen que nous avons connu, voici tantôt onze ans, en cette vieille ville de Lille, alors que candidat au baccalauréat, nous prenions place un peu tremblant sur la selette. Et le brave homme d'examinateur est encore là avec sa douce figure sourraine, cette voix d'or caressante qui rassure et se fait paternelle sur ses livres graduées et rebelles aux indigènes à tous ; à peine si dans l'ébène de ses cheveux longs à l'artiste courent ironiques les mèches éparses des fils blancs, tandis que le ruban rouge de la boutonnière indique aux que le vaillant universitaire a vieilli. Sur cette table noire d'où le tapis vert d'antan pourtant s'est envolé, s'étagent comme par le passé, les courts volumes étroits qui tremblent aux mains des candidats.

Ainsi se succède en l'éternel défilé des lauréats possibles devant un auditoire curieux et pressé d'ecclésiastiques, de professeurs et de collégiens prêts à rire (cet âge est sans pitié) des hévues ou des réparties amusantes, les blackboulés d'aujourd'hui, ceux de demain, victimes jamais résignées et sans cesse espérantes.

Elles ne manquent pas pourtant, les hévues naives émaillant de leurs ironies involontaires des rédactions toutes de fantaisie. C'est le collégien, qui ayant à parler des châteaux en Espagne, avoue qu'il n'a pas les capitaux nécessaires pour se bâtir le moindre castel et que d'ailleurs ne voulant pas se brouiller avec le *noble pays latin, il préfère choisir un terrain neutre*. C'est un autre qui dans des exemples donnés sur la galvanoplastie, trouve moyen de citer les mamires cuirassés et de les plonger dans un bain de cuivre sans doute. Et encore cette lettre pleine d'anachronismes, où un innocent jeune homme montre une descendante de La Fontaine acquittée par le tribunal révolutionnaire à Versailles regagnant Paris par le train de cinture et descendant à la gare St-Lazare.

Voilà un échèbe à qui l'on ne pouvait rêver de ne pas être dans le train comme le prouve encore une autre phrase de sa narration : la malheureuse en pénétrant dans la salle regarda ses juges : ils étaient tous assis et décrés *Ils ne se doutaient pas des erreurs de traductions latines ou un paysan confond sa femme* avec son cochon et où une queue de lièvre joue le rôle le plus amusant qui soit possible. On semble à la lecture de ces copies d'élèves vivre dans un rêve incohérent et il nous a failli la parole des examinateurs qui nous contaient leurs surprises pour croiren à ces réflexions toutes d'ignorance et de naiveté. Avez-Vous, les bons moments de gaieté recommencent : pour peu que le juge soit un peu sans rire, on a des dialogues dans ce genre :

L'examinateur. — Qu'est-ce qu'un mariage polaitt ?

Le candidat. — C'est un mariage entre personnes du même sexe.

L'Examinateur (Bégnatiquement) que devinnant les enfants issus de ce mariage ?

L'histoire très authentique, d'ailleurs, prétend que l'élève a conclu à la légitimité de ces enfants bizarres et d'une naissance au moins étrange. Et cette autre porte pour finir : à l'interrogation du professeur qui lui demande ce que fit Louis XVI le 22 janvier 1793 le candidat répond précipitamment qu'il adhère à la République. L'élève ressemblait au roi : il avait comme ce dernier, sans doute, quelque peu peur du fouet. Après tout, c'est bien permis un jour d'examen.

* *

Pourtant les mœurs universitaires ont bien changé et les examinateurs aux brutalités violentes se perdent dans la nuit des temps.

L'élève ne risque plus comme cela se passa autrefois à Paris de réclamer à l'appariteur une boîte de foin supplémentaire, le professeur l'ayant invité d'une façon fort incivile à se nourrir de ce fourrage instinctif. J'aurai voulu pour la plus grande consolation des petits cœurs tremblants de demain que nos candidats, émus et secoués par la veillée des armes, entendissent la rassurante et aimable conversation que j'ai eu samedi matin avec l'un de leurs juges, le plus brave homme que j'ai jamais rencontré.

— Voyez-vous, me disait-il, au début de l'interrogatoire, le candidat est pour moi un malade, un pauvre malade déséquilibré et ahuri. Pendant trois bonnes minutes, vous ne pouvez pas compter sur une réponse sensée. Il faut avant tout, calmer cette crème, qu'il entende sa voix. Alors je lui pose une question au hasard ; n'importe laquelle, pourvu qu'il va sortir dans un étranglement une formidable énorie.

Le candidat a entendu sa voix, c'est l'essentiel et je puis aiors l'interroger utilement. C'est toute une psychologie que celle du candidat et il faut, pour manier ce tremblant jouet, des manières de tact très délicates et surtout une surveillance de ses gestes extraordinaire ; à la moindre levée de mains, au moindre geste brusque, le potache prend peur et sa raison s'envole à tire d'ailes.

Vous connaissez sûrement l'aventure arrivée à un de nos collègues, excellent homme, mort aujourd'hui, savant remarquable mais qui avait le grand tort de traiter un peu ses bras et ses jambes comme des ailes de moulins. L'examen lirait à sa fin et le candidat patugeait de plus en plus dans une ignorance indescrutable.

« Si vous ne répondez pas à ma dernière question, celle-ci vous tue ». Et l'examinateur poncque cette menace d'un geste terrible, un lancer de bras à faire reculer un régiment. Notre candidat était sans doute un sensitif, car il disparut sous le tabli examiné et le brave professeur très ému de chercher après son élève. Les dossiers qui accompagnent le candidat à l'examen ont le grand mérite à mes yeux de signaler au juge les caractéristiques du tempérament de l'enfant. Il nous est arrivé souvent de recevoir la visite de mères nous indiquant l'état de nervosité extrême de leurs enfants. Ce sont des recommandations dont nous tenons toujours compte ; ce sont les seules d'ailleurs dont nous voulions nous préoccuper. »

— Le fait est que le chapitre des recommandations doit être tout particulièrement chargé, disons nous en riant.

— Vous ne pouvez vous faire une idée des lettres que nous recevons. Quel poète chantera le courrier d'un examinateur? Pour moi, le baccalauréat est une institution postale. Venez donc nous voir la veille d'un examen : je vous renverrai le tas.

Il y a la lettre de la bonne tante — l'anecdote est textuelle — qui très émue par le prochain examen de son neveu, s'est fait poser des sangsues et qui ne serait pas fâchée de ne pas recommencer. Il nous faut donc choisir entre le diplôme accordé au neveu ou les sangsues de la tante : quelle alternative !

Il y a la missive du vieux lutteur ami de nos institutions et l'on sent dans la rédaction, déjà, la menace qui, en cas d'insuccès, vous arrivera recommandée et apostillée parfois par un député ! !

C'est aussi un jeune désespéré qui vous prévient charitablement que refusé, il n'hésitera qu'entre le choix des moyens : balle de revolver ou poison rapide. Vous devinez le sort réservé à tous ces bouts de papier qui méritent d'être traités comme le sonnet d'Oronte.

Il en est pourtant quelques-uns le chemin de votre cœur. A la dernière session, je recevais un nouveau chef d'œuvre de style dans la bonhomie charmante et sa grâce nature.

C'était une vieille paysanne qui s'exprimait en termes exquis : « Mon Dieu, monsieur l'examinateur, c'est peut-être très mal ce que je fais là de vous écrire ; mais le petit gas avait l'air si malheureux au moment du départ que je ne puis oit ; je vas tout de même supplier son juge qu'est peut-être bien un brave homme. L'examen je ne sais pas au juste ce que c'est ; mais si mon gas revenait joyeux au village, il y aurait une bonne vieille grand'mère qui vous bénirait avec toutes ses larmes. Avant d'aller là-bas dans mon coin de cimetière près des proches, vous pourrier vous dire que vous m'avez donné une dernière joie. » Et comme je lisais à haute voix, plus touché que je ne voulais paraître, cette lettre parfumée d'une bonne fleur de terroir, lentement mes autres collègues tirèrent de leurs poches une lettre semblable. Ma voix mouillée était une circulaire. Depuis ce temps-là je ne crois plus aux vieilles grand-mères qui me recommandent leurs petits-fils. Voyez-vous, nos véritables recommandés sont ceux qui ne le sont pas ; quand nous les voyons arriver les lauréats, semblant nous dire : « nous ne connaissons, ni Monsieur le Député X, ni Monsieur le sénateur Y, mais nous voudrions bien aussi être reçus » nous avons un sourire plus indulgent à leurs fautes et nous leur souhaitons de ne pas nous importuner d'inutiles sollicitations.

— En conclusion, monsieur l'examinateur, ajoutons-nous, êtes vous pour ou contre le baccalauréat, ce poid, ce galeux, d'où vient tout le mal ?

— Je suis nettement pour. Et d'ailleurs, il nous enterrera tous. Voyez-vous le grand tort du baccalauréat, c'est qu'il est considéré par ses détracteurs comme un empêcheur de dormir en rond ; il est honni par les élèves qu'il gêne, par les parents qu'il étonne, par les fabricants qu'il dérange. Souvenez-vous de la correspondance de l'examinateur. Et d'ailleurs par quel le remplacerait-on ? Par un examen de fin d'année ? Je ne vois pas bien le supplice infligé autrement aux informes professeurs par les sollicitations pressantes des parents ?

Nous avons déjà grand peine à repousser ces avances et parfois ces menaces et je me demande avec angoisse ce que deviendrait un informé maître de collège, honnête comme ils le sont tous, avec ce couteau périodique sur la gorge.

Laissons les choses au point : nous sommes de vieilles machines à examen qui fonctionnent justement et régulièrement. Il y a bien certains novateurs qui voudraient les examens supprimés à l'entrée des carrières. Grands Dieux ! laissez-nous le baccalauréat. Nos jeunes gens n'ont que déjà trop une forte tendance à se spécialiser et, si nous ne conservons pas l'illusion de la culture littéraire avec ce baccalauréat tant attaqué, nous n'aurons plus devant nous qu'une génération de mécaniciens et de chimistes. Si vous avez un fils, faites en d'abord un bon bachelier ; c'est encore le plus sûr moyen d'en faire un homme intelligent. »

* *

L'émotion d'un premier debut n'a pas été seule comme cette semaine de nos bachelliers. Nos petits bleus ont dû sentir eux aussi le frisson à fleur de peau qui caresse fébrilement les plus courageux lorsqu'ils pénètrent dans la caserne sombre et inconnue. C'est que, grâce aux légendes contées et parfois démenties des anciens revenus dans leurs foyers, la caserne reste l'entrée mystérieuse d'une vie nouvelle et pleine de surprises. Et devant les rangs gorgemonds des vieilles recrues qui saluent d'acclamations ironiques ces débutants au pas mal assuré, les bleus, ces timides campagnards portent bas l'oreille. Ne craignez rien les camarades ! la bonne vieille caserne n'a des airs fantastiques de palais enchanté que pendant la nuit toutes et ces grands diables qui vous font pour avec leurs treillis salis et leurs képis fatigués sont de braves garçons qui se souviennent. Eux aussi, ont connu le sanglot qui vous étreint la gorge, ont connu le vertige qui vous prend, au poltron rude, vous entendez la plainte lointaine du clairon qui sonne le couvre-feu.

Spasme de cuivre qui se répercule longtemps et retentit douloureusement dans le pauvre souvenir qui tremble. Mais le hardement, aux sonneries des fanfares, à la grande lueur du jour qui fait amicale cette maison « tourlourante » où vous connaîtrez les joies intensives des camaraderies d'armes, le décor change dans vos yeux et dans votre cœur. Le bleu se sent plus crâne dans son nouveau costume : il rit à ces fantômes d'hier et trinque avec ces ogres d'anciens qui l'effrayaient à l'arrivée. L'ancien n'a qu'à bien se tenir ou vous verrez que ce soir le bleu jouera avec ses bottes comme le petit Poucet. Puis c'est la présentation du drapeau, c'est l'étendard flottant brusquement aux yeux humides des bleus et au-dessus de ces trois couleurs pause l'image empoignante de la Patrie tandis que dans l'envolée des cuivres s'élance la *Marseillaise*. Te voilà devenu soldat mon petit bleu : tu as reçu le baptême de l'enthousiasme.

G.-D. JEANDOUZY.

LES ANCIENS MILITAIRES réformés n° 1

Un certain nombre de députés vont déposer le projet de loi suivant qui intéresse les douze mille anciens militaires réformés et trop peu gratifiés :

Article premier. — Après trois visites bi-annuelles consécutives, c'est-à-dire après six années écoulées depuis sa radiation des contrôles, le militaire réformé par congé n° 1, qui ne sera point déclaré guéri par le conseil de réforme, aura droit à une indemnité viagère égale au montant de la gratification renouvelable qui lui était attribuée.

Art. 2. — Tout militaire réformé par congé numéro 1, auquel la gratification aurait été supprimée pour cause de guérison, sera toujours recevable, si son état vient à empirer, à poursuivre devant le conseil de réforme, le rétablissement de la gratification, sans qu'il lui soit opposé de prescription ni délai. Application de l'article premier lui sera faite.

Art. 3. — Tout militaire réformé par congé numéro 1 sera toujours recevable, sans qu'il puisse lui être opposé ni prescription ni délai, à poursuivre devant les conseils de réforme, la révision de sa *situation qui a pu s'aggraver*, et si une gratification lui est allouée, l'article premier lui sera appliqué.

Art. 4. — Tout militaire réformé par congé numéro 1, titulaire d'une gratification renouvelable ou permanente, outre dernière étant accordée au titre d'*incurable*, sera toujours, sans qu'on puisse lui opposer ni prescription ni délai, admis à demander la transformation de sa gratification en pension autorisé établi par la loi du juillet et août 1831, les anciens militaires réformés avec gratification de réforme devenue *permanente*, se trouvant être compris par l'aggravation de leurs blessures ou infirmités, dans un ou plusieurs des spécifiés de la classification des blessures ou infirmités ouvrant des droits à la pension, fixé des 11 et 18 avril 1832, confirmés par circulaire ministérielle du 23 juillet 1887.

Art. 5. — Seuls les Conseils de réforme en connaîtront et leurs décisions auront force de loi.

Art. 6 — Sauf condamnation correctionnelle, minimum, un mois de prison, pour faits portant atteinte à l'honneur, la gratification ou pension de réforme ne pourront, pour aucun cas, politiques ou autres, être supprimées, aux titulaires de ces gratifications ou pensions.

Art. 7. — Et en cas de décès de titulaires de gratifications ou pensions de réforme, l'excédent du budget du chapitre 54 du ministère de la guerre est versé, sur les survivants gratifiés ou pensionnés de réforme.

Art. 8. — La gratification ou pension de réforme seront réversibles, pour la moitié, sur les veuves, leur vie durant, ainsi que sur les orphelins jusqu'à leur majorité, de vingt ans révolus, de gratifications ou pensions de réforme.

Art. 9. — Est admis d'office dans une des écoles d'enfants de troupe, ou des fils de militaires, les titulaires soit d'une pension, soit d'une gratification de réforme.

Art. 10. — A titre de tontine de famille, un des fils d'anciens militaires, *victimes de la défense de la France de la Patrie*, gratifiés ou pensionnés de réforme, sera compris pour les dispositions ci-dessus complétant qu'une année sous les drapeaux.

Art. 11. — Les emplois et fonctions publiques, correspondant à l'état physique et moral du titulaire d'une gratification ou pension de réforme, sont réservés de droit à cette catégorie de blessés.

Art. 12. — Comme marque distinctive pour blessures ou infirmités contractées du fait ou sur le champ de bataille, soit dans un service commandé, un ruban jaune avec croix rouge — croix de Genève, ambulance — est remis aux différentes catégories de blessés réformés, gratifiés ou pensionnés.

Art. 13. — Tous les décrets, lois, circulaires ministérielles et autres dispositions antérieures contraires à la présente loi sont abrogés.

Ce projet de loi, remplaçant et complétant celui déposé sur le bureau de la Chambre des députés le 8 août 1895, qui fut retiré avant la discussion, malgré qu'il fusse signé par cent quatre députés de toute nuance politique, a toute chance d'être adopté par le Parlement.

Manifestations patriotiques

A VILLERSEXEL

Villersexel, 15 novembre. — M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, a assisté aujourd'hui à l'inauguration des deux monuments élevés, l'un à la commémoration de la victoire du 9 janvier 1871, l'autre aux soldats de la Haute-Saône, morts pendant la guerre franco-allemande.

Une pluie torrentielle a malheureusement contrarié la cérémonie.

Au pied du monument, le colonel de Parade, président du Souvenir Français, remercie le gouvernement d'avoir officiellement reconnu le Souvenir Français pour célébrer ces souvenirs glorieux. Il retrace les événements de Villersexel et termine ainsi : « Unis dans la même espérance, debouts et fiers, répétons cette grande parole de Bossuet : « Pas de droit contre le droit! »

D'autres discours sont prononcés par MM. Charpin, maire; Levrey, sénateur; Bernard, député; Chambey, député; Guillebaud, conseiller général qui, tous rappellent les souvenirs de l'année terrible et exposent l'espérance du lendemain, maintenant que la visite récente d'un souverain ami prouve que la France a repris sa place.

Enfin M. Rambaud exprime au colonel de Parade la reconnaissance du gouvernement et du pays pour le Souvenir français qui rend un hommage pieux aux héros qui versèrent leur sang pour le pays ont été moins heureux que ceux de Valmy et d'Iéna, mais lui ont pourtant conservé l'honneur.

Après la cérémonie, le ministre se rend à la mairie où un punch lui est offert.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Bruxelles

Emprunt de 289 millions de francs 1896. 60e tirage au sort. 11 novembre 1896. 72 séries, soit 1.800 obligations remboursables le 2 janvier 1897 :

Série 03686 n° 1, remboursable par Fr. 25.000
Série 04245 n° 45, — 1.500
Série 54274 n° 7, — 500
Série 51849 n° 18, — 500
Série 60038 n° 45, — 250

N° des séries suivantes remboursables par 150 fr.

Série 12036 n° 24	Série 48170 n° 23	Série 80569	24
» 17663 n° 5	» 50171 n° 11	» 85716	22
» 26706 n° 8	» 53874 n° 16	» 93825	15
» 27705 n° 16	» 57708 n° 4	» 96625	22
» 31459 n° 15	» 60898 n° 6	» 111439	18
» 33604 n° 9	» 77893 n° 19	» 112798	21
» 45776 n° 9	» 78918 n° 3	»	

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Nouvelles parlementaires

A la Chambre

LA DISCUSSION

sur le mode électoral du Sénat

C'est demain lundi que commencera à la Chambre la discussion sur la proposition de loi tendant à changer le mode électoral du Sénat.

L'attitude du gouvernement

On avait annoncé de divers côtés que le gouvernement, qui n'avait pu empêcher la mise à l'ordre du jour, demanderait à la Chambre de reconsiérer son vote et d'ajourner tout au moins le débat sur le rapport de M. Trouillot, le Bureau a ne pas interrompre la discussion du budget de 1897 qui a été commencé hier.

Cette nouvelle était complètement inexacte. Les membres du cabinet ont discuté hier, en effet, dans la réunion tenue par eux à l'Elysée, le sens des déclarations que le ministre de l'Intérieur, M. Barthou, a été chargé de faire au cours de la discussion.

Le gouvernement ne posera pas la question de confiance.

Les amendements

Nous avons dit hier que M. Rouvier déposerait un amendement aux conclusions du rapport de M. Trouillot.

Il y en aura d'autres.

MM. Boissy d'Anglas et Odilon Barot, députés radicaux de l'Ardèche, ont déposé un amendement aux conclusions du rapport de M. Trouillot.

D'abord, ils demandent que les délégués sénatoriaux voient aux chefs-lieux de canton, au lieu d'être obligés de se rendre, comme actuellement, au chef-lieu du département pour prendre part au scrutin sénatorial. Le collège électoral de chaque canton serait présidé par le juge de paix, ou, à son défaut, par un de ses suppléants.

Ils demandent ensuite que les délégués soient nommés à raison de un par 100 électeurs ou fraction de 100, au lieu de 150.

Enfin, ils proposent de remplacer les articles 14 et 15 de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs, par le texte suivant :

Nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni la majorité des suffrages et un chiffre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Le deuxième tour de scrutin aura lieu le 24 du mois qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier tour de scrutin.

Actuellement, d'après l'article 14, les trois tours de scrutin qui peuvent être nécessaires pour une élection ont lieu le même jour et se succèdent de huit heures du matin à dix heures du soir.

D'après l'article 15, c'est seulement au troisième tour que la majorité relative suffit pour être élu.

La discussion

La discussion paraît devoir être longue. Outre M. Barthou, qui parlera au nom du gouvernement, et M. Trouillot, qui parlera au nom de la Commission, les orateurs inscrits, notamment MM. Maurice Faure et Guillemet, signataires des propositions spéciales sur l'élection des sénateurs, et M. Chautemps, signataire d'un amendement tendant à étendre le suffrage universel directe au collège électoral, le cas échéant, au système de la Commission qui a simplement pour but d'augmenter de 49,000 environ le nombre des électeurs sénatoriaux en donnant aux communes le droit d'élire un délégué par 150 habitants ou par fraction de 150. Ces délégués interdisent pour les candidats sénatoriaux en même temps que les députés, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement.

MM. Bourgeois et Doumer

A GRENOBLE

Grenoble, 15 novembre. — Ce matin, à huit heures 45, est arrivé M. Doumer accompagné de MM. Blanc et Masson, députés. Il a été reçu par le maire de Grenoble, les adjoints et le président de la société républicaine radicale.

A onze heures 55 M. Bourgeois a été reçu par M. Doumer et la municipalité. Plus de 3000 personnes attendaient l'arrivée du train et ont acclamé M. Bourgeois.

Un déjeuner intime a réuni à midi MM. Bourgeois et Doumer, les membres du Parlement, la municipalité, le bureau de la société républicaine radicale, les quelques amis personnels des deux conférenciers.

A deux heures a eu lieu, au Gymnase municipal, une conférence de M. Doumer, à laquelle assistaient plus de trois mille personnes. M. Rivet, député, prend d'abord la parole.

Il rend hommage aux organisateurs de cette manifestation républicaine et présente MM. Bourgeois et Doumer comme de vaillants champions de la démocratie. Il donne la parole à M. Doumer.

Discours de M. Doumer

M. Doumer explique la raison de la campagne que le parti radical mène en ce moment dans le pays. C'est que nous avons besoin, dit-il, que la démocratie nous soutienne, que le peuple fasse entendre sa voix et une occasion se présente dans les élections sénatoriales, où le peuple républicain nettement ce qu'il pense et reprendre sa marche en avant dans la voie du progrès démocratique.

Après avoir indiqué les plus urgentes réformes sociales qui s'imposent, il arrive à la réforme de l'impôt qui, dit-il, est la première des mesures démocratiques à prendre dans le pays où l'égoïsme a étouffé l'esprit de justice. Il montre l'injustice de la répartition de l'impôt.

Après avoir exposé en détail le projet d'emprunt sur le revenu présenté par le ministère Bourgeois, il ajoute :

Quand on a vu que quelle faveur le pays accueillait l'impôt sur le revenu, l'instinctif de justice fiscale qu'était cet impôt, le dégrèvement pour les petits contribuables, pour les travailleurs de la campagne comme pour les travailleurs de la ville, les adversaires n'ont plus osé s'attaquer directement à cette réforme.

Ils s'en sont pris aux moyens d'application ; il paraît que l'application en France d'un impôt qui existe partout, où l'on a voulu établir quel-